

N° 266 locatus in

Platan in l'Armenie

deu coll. local et finant  
guar Burezh

Le Conseil autorise le renouvellement du bail fait le 27 juin 1969 avec l'Armenie  
par l'intermédiaire de L. le Directeur de Dépôt (2<sup>es</sup> Bu 29.11.68 - approuvé le  
13.12.68). Les clauses de ce bail restent toujours en vigueur.